

Spécial Recours 2018

Les CAPL de recours sur le Compte Rendu de l'Entretien Professionnel (CREP) 2018 (gestion 2017) se sont tenues le 6 juillet pour les agents administratifs et les contrôleurs et le 9 juillet pour les inspecteurs.

Dans leur liminaire, les élus CGT Finances Publiques 83 ont rappelé les dernières mobilisations des agents notamment contre les méfaits du CAP22 dont l'objectif assumé est « *la recherche tous azimuts d'économies drastiques, d'externalisations, de privatisations, d'abandons pur et simple de missions par la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique.* »

Sa traduction à la DGFIP serait, selon les Échos, 30.000 nouvelles suppressions de postes dans les 4 ans à venir ... « *Que restera-t-il de la DGFIP ? Seulement le pôle régalien ?* » C'est pourquoi, le directeur général s'attaque à nos règles de gestion et veut soumettre à la volonté du directeur local nos affectations.

Concernant les CAPL de recours, les élus CGT ont affirmé « *que l'évaluation professionnelle telle qu'elle est pratiquée à la DGFIP n'a plus aucun sens pour nos collègues.* » En effet, « *la suppression des réductions d'ancienneté (merci PPCR!) a supprimé la visibilité immédiate de l'entretien dans le déroulement de la carrière des agents. Ceci est confirmé par le peu de recours cette année dans notre département* » => **6 recours contre 27 l'année dernière pour l'ensemble des grades.**

Catégorie	Recours	Requêtes
	Hiéarchiques	CAPL
A	2	1
B	6	2
C	7	3

Les élus CGT ont défendu la moitié des dossiers déposés. Ils ont obtenu des modifications dans les appréciations littérales et des progressions dans les tableaux synoptiques du CREP.

Une vigilance accrue doit être portée sur le CREP même en l'absence de gain indiciaire immédiat. En effet, pour la mise en œuvre du **RIFSEEP** (voir ci-dessous), le « **saire au mérite** », la DGFIP utilisera le CREP pour évaluer les compétences mais aussi l'engagement professionnel. Une partie du RIFSEEP est directement lié à la manière de servir de l'agent.

Ce nouveau régime indemnitaire devrait s'appliquer à tous les agents de la DGFIP prochainement. La date n'est pas fixée car elle a été plusieurs fois reportée, certainement à cause des mobilisations qu'a connu la DGFIP. Il est donc plus que jamais nécessaire de ne laisser aucune réserve entacher votre CREP.

Avec des élus dans les trois catégories, la CGT est là pour vous conseiller et défendre votre dossier. ●

